

# **CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

## **pour le territoire de la Communauté de Communes Creuse Grand Sud**

Établi entre

L'Établissement Public de Coopération Intercommunale Communauté de communes Creuse Grand Sud» représenté par sa Présidente, Madame Valérie BERTIN, dûment habilitée par le Conseil communautaire du 26 janvier 2022

Ci-après désigné par la Communauté de Communes Creuse Grand Sud,

ET

L'État, représenté par M. Virginie DARPHEUILLE, préfète de la Creuse,

Ci-après désigné par « l'État » ;

ET

Tous les acteurs qui concourent au développement du territoire sont susceptibles d'être associés : chambres consulaires, entreprises, acteurs économiques, universités, écoles d'enseignement supérieur et laboratoires de recherche, associations, opérateurs de l'Etat (ADEME, ANAH, ANRU, Banque des Territoires, CEREMA...).

Une attention particulière doit être portée à la mobilisation des acteurs socioéconomiques et des habitants, gage de réussite de la démarche :

Le Conseil régional Nouvelle Aquitaine

Le Conseil départemental de la Creuse

La Banque des territoires

L'Agence de l'Eau Loire Bretagne

L'Agence nationale de l'habitat (ANAH)

L'Agence de la transition écologique / ADEME

Le centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA)

La Chambre de commerce et d'industrie territoriale de la Creuse

La Chambre de métiers et de l'artisanat de la Creuse

La Chambre d'agriculture de la Creuse

Autres (PNR, AMF, AMRF, CAF...)

D'autre part,

Vu la délibération n°2021-093 en date du 28 juin 2021 portant sur l'autorisation de signature du protocole pour le contrat de relance et de transition écologique.

Vu le protocole d'engagement du contrat territorial de ruralité, de relance, et de transition écologique signé le 23 août 2021.

Vu la délibération en date du 26 janvier 2022 portant sur l'autorisation de signature de contrat de relance et de transition écologique (CTRRTE)

Vu la délibération en date du 26 janvier 2022 portant sur la validation des actions prioritaires du contrat de relance et de transition écologique (CTRRTE) pour 2022

## Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités

territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CTRRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

La circulaire du Premier Ministre n° 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des contrats territoriaux de ruralité, de relance et de transition écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'État et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

La mise au point du CTRRTE s'inscrit en continuité de la démarche engagée à l'échelle départementale dans le cadre du plan particulier pour la Creuse signé par le préfet de région, la préfète de la Creuse, les député et sénateurs de la Creuse, le président du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine, la présidente du Conseil départemental de la Creuse et les présidents des EPCI de la Creuse, en présence du Premier Ministre, le 5 avril 2019.

La formalisation de ce CTRRTE s'inscrit dans la continuité du Protocole d'engagement signé le 23 août 2021 entre l'Etat, représenté par Mme la Préfète de la Creuse, Virginie DARPHEUILLE, et la Communauté de Communes Creuse Grand Sud représentée par sa Présidente, Madame Valérie BERTIN.

## Article 1 – Objectif du CTRRTE

Contribuer à la réussite du Plan de Relance dans les territoires en impliquant toutes les collectivités.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Accompagner, sur la durée du mandat municipal, la concrétisation du projet de territoire de chaque collectivité engagée avec les acteurs territoriaux autour d'une double ambition de transition écologique et de cohésion territoriale avec une approche transversale de l'ensemble des politiques publiques (culture, sport, santé, éducation, économie, habitat, commerce, agriculture...).

Simplifier le paysage contractuel en rapprochant les dispositifs contractuels de l'Etat et des différents partenaires au service des spécificités et enjeux de chaque territoire de projet

Le CTRRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de la Communauté de Communes Creuse Grand Sud autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CTRRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Les actions intégrées dans le CTRRTE s'inscrivent dans une double temporalité

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires (2021-2022) ;

- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale, sur la durée du mandat (2021-2026).

L'État s'engagera, au travers du CTRRTE, à faciliter l'accès à l'ensemble des programmes de financement disponibles dans une logique intégratrice. Les soutiens financiers octroyés proviendront en premier lieu des mesures du Plan de relance mais également des crédits de droit commun et des crédits contractualisés au sein du contrat État- régions ou inscrits dans des programmations exceptionnelles.

Un accès sera facilité aux dispositifs intégrés au sein des programmes opérationnels européens (en lien avec les Régions autorités de gestion des PO Feder-Fse) et des programmes spécifiques confiés à des opérateurs nationaux ou au secrétariat général à l'investissement.

Le CTRRTE doit permettre aux maîtres d'ouvrage et porteurs de projets concernés de disposer d'une visibilité sur les aides qui pourront être apportées par l'État, et le cas échéant, d'autres partenaires, pour mettre en œuvre leur projet de territoire., pour la durée restante des mandats municipaux et intercommunaux.

Le CTRRTE restera un outil souple. Il sera régulièrement enrichi ou amendé, a minima annuellement, afin de demeurer évolutif.

Il constituera le cadre permanent de travail entre les exécutifs locaux, les services déconcentrés de l'État et les partenaires identifiés dans le CTRRTE tels que les représentants des opérateurs nationaux (agences nationales, Banque des territoires, Action logement, caisses de protection sociale dont la Caisse d'allocations familiales...), la Région et le Département.

## Article 2 – L'ambition du territoire

Le projet de territoire porte l'ambition politique et stratégique du territoire. Il relie l'histoire du territoire avec ses réalités présentes et sa trajectoire dans la transition pour construire un avenir durable. La vision stratégique constitue la colonne vertébrale du projet de territoire ; elle donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs.

L'élaboration d'une vision stratégique suppose :

- D'identifier les enjeux du territoire à l'aune de la transition écologique et de la cohésion territoriale transversaux et interdépendants, les forces et faiblesses, et de favoriser l'articulation entre les différentes dimensions qu'elles soient écologiques, économiques, sociales, culturelles, éducatives, relatives à la santé, etc. en favorisant les synergies et les complémentarités entre les territoires ;
- De les décliner en orientations stratégiques et en plans d'actions.

La vision stratégique du territoire est évolutive ; elle prend en compte l'avancée du projet de territoire et les événements qui peuvent impacter le territoire.

Le partenariat construit autour de ce contrat, participe à fédérer les acteurs pour une vision globale du territoire et un développement concerté.

L'ambition de la Communauté de Communes Creuse Grand Sud a été définie dans son projet de territoire validé le 18 février 2020 de la manière suivante :

Pour 2030, Creuse Grand Sud devrait être :

## 1/ UN TERRITOIRE D'ACCUEIL

Maintenir la population en accompagnant ses besoins, chercher des nouveaux arrivants et anticiper les arrivées

## 2/ UN TERRITOIRE OU IL FAIT « BIEN VIVRE »

Préserver notre qualité de vie et notre environnement

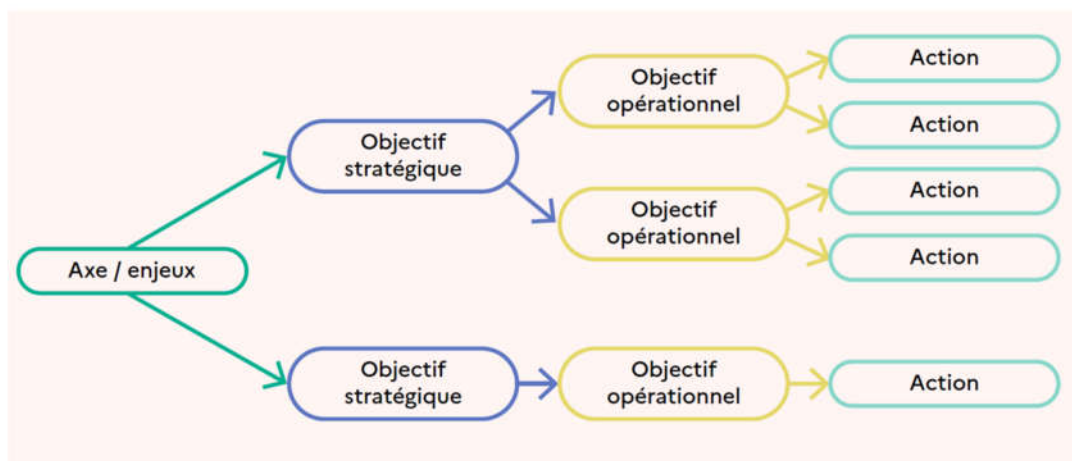
## 3/ UN TERRITOIRE POUR TOUS ET PAR TOUS

Etre à l'écoute des habitants, garantir le mieux « vivre ensemble »

Une stratégie en 3 enjeux majeurs à traduire en anticipant les conséquences du changement climatique.

### Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques du territoire qui peut être présenté de la manière suivante :



Les orientations stratégiques sont présentées ici.

#### 1.1 Garantir une activité

1.1.1 S'appuyer sur nos ressources locales pour créer de la richesse et de l'emploi (ESS, savoir faire, forêt, agriculture, tourisme...)

1.1.2 Accompagner le développement et la reprise d'entreprises à taille humaine, accompagner leurs besoins

1.1.3 Développer le télétravail

1.1.4 Encourager la solidarité notamment pour les petites retraites

1.2 Offrir un accès à un habitat décent, économe en énergie, adapté à chacun

1.2.1 Encourager la sobriété en énergie dans la rénovation et la construction

1.2.2 Lutte contre la vacance

1.3 Maintenir et développer des services/usages de proximité, notamment en termes de santé et des services à l'enfance

(vide)

1.4 Offrir une alimentation saine, juste, respectueuse de l'environnement et accessible

- 1.4.1 Maintenir une activité agricole autonome et encourager la diversification
- 1.4.2 Développer la filière des circuits courts: favoriser la distribution, sensibiliser la population, favoriser la reprise
- 1.5 Désenclaver le territoire
  - 1.5.1 Organiser les mobilités des personnes et des services/biens
  - 1.5.2 Limiter la fracture numérique
- 2.1 Préserver notre patrimoine naturel
  - 2.1.1 Maintenir et préserver la haute qualité environnementale
  - 2.1.2 Préserver la ressource en eau (qualité/quantité)
  - 2.1.3 Adapter la gestion de la forêt pour développer plus de valeur ajoutée locale et préserver un équilibre environnemental (biodiversité, paysages)
  - 2.1.4 Tendre vers le « zéro déchets
- 2.2 Gérer l'aménagement du territoire
  - 2.2.1 Garantir les équilibres pôles/communes via le PLUi
  - 2.2.2 Conserver et déployer le maillage des offres de santé et de services (commerce, culture, sport...)
- 2.3 Territoire à expérience unique
  - 2.3.1 Faire valoir nos atouts par une offre touristique cohérente
- 3.1 Conforter la solidarité entre les habitants
  - 3.1.1 Récréer des lieux de sociabilité dans les bourgs
  - 3.1.2 Encourager le tissu associatif
- 3.2 Prendre en compte les besoins des jeunes et des personnes âgées, en particulier
- 3.3 Renforcer la démocratie participative
- 3.4 Développer le partenariat entre les institutions et les territoires
- 3.5 Changer l'image négative des habitants sur leur territoire
  - 3.5.1 Valoriser nos spécificités

Elles devront être associées à des objectifs- chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs- qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

## Article 4 – Les actions et projets pour le développement et la transition écologique du territoire (2021-2026)

### 4.1. Intégration des contrats et dispositifs existants

- Le protocole d'accord « Territoire d'industrie » sur le Territoire Ouest et Sud Creusois adopté en décembre 2019, par les 5 EPCI du territoire, l'État, la Région, la Banque des Territoires, BPI France, Business France et Pôle Emploi.
- Programmation Jalon 1 (2020-2021) et Jalon 2 (2022-2024) pour 100% FTTH en 2024, porté par le Syndicat DORSAL

- programme New Deal dont a bénéficié le territoire par l'installation de plusieurs antennes de téléphonie mobile sur les zones blanches,
- deux contrats de rivière « Creuse amont » (2018/2022) et « Sources en action » (2017/2021) avec de nombreux partenaires dont l'Agence de L'Eau Loire Bretagne et l'EPTB de la Vienne
- une Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF( 2020-2023), - un Contrat local de santé départemental (2019-2024) avec l'ARS
- un Contrat BOOST'TER 2019-2023 signé avec le Conseil départemental de la Creuse, avec une enveloppe de de 355k€ en investissement sur EPCI ainsi que 100 K€ en aide à l'ingénierie (poste aidé sur du développement local en 2020, en cours pour 2021), sur des chantiers définis,
- une mission accueil et attractivité sur la période de 2019-2022 bénéficiant d'un financement du Massif Central (FEDER) et du CD23, pour 1 ETP au sein de l'EPCI,
- Le programme européen LEADER du GAL SOCLe 2014-2020,
- Dispositif DOREMI porté en collaboration avec Creuse Sud Ouest : <https://creuse-grandsud.fr/blog/2021/01/05/renovation-basse-consommation-doremi-accompagne-les-artisansdu-sud-de-la-creuse/> également financé dans le cadre du FEDER
- un Contrat de dynamisation et de cohésion Ouest et Sud Creusois 2018-2022, avec la Région Nouvelle Aquitaine, sur le territoire des 5 EPCI de l'Ouest et Sud Creusois, apportant des aides à l'investissement sur des projets structurants mais aussi de l'ingénierie de proximité (60% aide sur 0.5 ETP au sein de l'EPCI notamment),
- Dispositif « Petites Villes de Demain » sur les communes d'Aubusson et de Felletin - Les Plans Locaux d'Urbanisme des Communes d'Aubusson et de Felletin en l'attente de la réalisation d'un Plan Local de l'Urbanisme Intercommunal
- deux Programmes d'Intérêt Général (PIG – un sur adaptation des logements à la perte d'autonomie et l'autre sur la lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique.) initiés en 2016-2019 prorogés de 2020-2022, confiés depuis 2020 au GIP Creuse Habitat

#### 4.2. Projets recensés sur le territoire

L'annexe 2 présente de manière concrète et opérationnelle l'ensemble des projets recensés sur le territoire. Ces projets permettront d'élaborer la feuille de route du territoire afin de répondre aux enjeux clés identifiés. La liste des actions recense des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention.

L'inscription formelle des actions dans le CTRRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires. Cette convention sera proposée après étude des actions à la collectivité.

Il est possible d'ajouter de nouveaux projets après la signature du contrat, lors du comité de pilotage, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, avec l'accord des instances de gouvernance définie à l'article 6.

#### 4.3. Projets les plus matures

Les actions suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable retenues sont présentées en Annexe 3 via des fiches projets individuelles.

Les fiches-projet précisent, autant que possible :



- La maîtrise d’ouvrage du contrat et la désignation du pilote pour son élaboration, son suivi, sa mise en œuvre, la description des actions et des projets, les objectifs poursuivis et l’évaluation et les résultats spécifiques attendus au terme du contrat ;
- L’animation des acteurs du territoire, en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, État, établissements publics...) pour initier et catalyser la dynamique du territoire ;
- Les acteurs mobilisés et leur rôle qu’il s’agisse d’appui financier, administratif, technique ou en moyens humains ;
- Les crédits budgétaires, les financements déjà mobilisés notamment lorsqu’ils proviennent de financements de droit public ;
- La mise à disposition de moyens (humains, matériels, immobilier) ;
- L’ingénierie (conseils juridiques et technique) ;
- Les indicateurs de suivi et de résultats, les évaluations ;
- L’échéancier (planning d’action, calendrier prévisionnel de réalisation) ;
- Les courriers de confirmation des acteurs pour leur implication (notamment financière) ;
- Les autorisations nécessaires aux actions et aux projets pour éviter celles et ceux qui auraient un impact négatif sur l’environnement ou pour les populations en conformité avec la réglementation en vigueur. Les actions accompagnées au titre du présent CTRTE restent soumises aux procédures administratives, et en particulier des autorisations nécessaires au projet.

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s’inscrivent dans les règles d’utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

## Article 5 – Engagements des partenaires

Les partenaires du CTRTE s’engagent à faciliter et accompagner la réalisation des actions inscrites à ce contrat. Les engagements sont précisés, le cas échéant en annexe 4;

### 5.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s’efforcent d’instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d’intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l’éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d’avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l’instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l’objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

### 5.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, la Communauté de Communes Creuse Grand Sud assume le rôle d’entraîneur et d’animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.



Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services une équipe chargée du pilotage du CTRRTE, et d'identifier un.e chef de projet responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un cofinancement du poste de chef-fe de projet pourra être assuré par l'État via une enveloppe régionale.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CTRRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CTRRTE, dont il est maître d'ouvrage.

### 5.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'État s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CTRRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CTRRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CTRRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CTRRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

Selon les situations, l'État peut mobiliser l'ADEME pour un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CTRRTE ; la Caisse des dépôts via la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial ; le Cerema pour un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation ; mais aussi : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

### 5.4. Engagements des opérateurs publics

Un ou des opérateurs publics s'engage-nt à désigner dans leurs services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CTRRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ce ou ces opérateurs publics s'engage-nt à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CTRRTE, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

### 5.5. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

## Article 6 – La gouvernance du CTRRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CTRRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CTRRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

### 6.1 Comités de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de la Communauté de Communes Creuse Grand Sud, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CTRRTE.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CTRRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CTRRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Etudier et arrêter les demandes d'évolution du CTRRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

### 6.2 Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et de la Communauté de Communes Creuse Grand Sud. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CTRRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Liste des membres :

- La présidente de la communauté de communes ;

- l'élu référent ;
- La directrice de la communauté de communes ;
- les services de la communauté de communes ;
- les services de l'État ;
- possibilité d'élargir le comité de pilotage en fonction des projets du territoire.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CTRRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

## Article 7 – Suivi et évaluation du CTRRTE

Le comité de pilotage du contrat, défini ci-avant, assure le suivi collégial de sa mise en œuvre. Il se réunit au moins annuellement.

Un tableau de bord des projets partagés est élaboré et tenu à jour par l'EPCI, sur la base des informations des maîtres d'ouvrage. Un tableau de bord de suivi du CTRRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...).

## Article 8 – Résultats attendus du CTRRTE

Les résultats du CTRRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec chaque objectif du présent contrat lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CTRRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

Les indicateurs seront harmonisés par l'État à l'échelle départementale pour une meilleure appropriation. Un tableau de suivi sera préparé par les services de l'État pour faciliter la remontée des valeurs.

## Article 9 – Entrée en vigueur et durée du CTRRTE

L'entrée en vigueur du CTRRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

Le terme de ce contrat est fixé au 31 mars 2026.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

## Article 10 – Evolution et mise à jour du CTRRTE

Le CTRRTE est évolutif. Le corps du CTRRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CTRRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou des actions.

## Article 11- Résiliation du CTRRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CTRRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

## Article 12 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Nice.

Fait à Guéret, le 3 février 2022

La Préfète

La présidente  
de la communauté de communes  
Creuse Grand Sud  
Signé : Valérie BERTIN

Virginie DARPHEUILLE

## Communes signataires

La commune d'Aubusson	La commune d'Alleyrat	La commune de Blessac
La commune de Croze	La commune de Faux la Montagne	La commune de Felletin
La commune de Gentioux-Pigerolles	La commune de Gioux	La commune de Moutier Rozeille
La commune de La Nouaille	La commune de Néoux	La commune de Saint Alpinien
La commune de Saint Amand	La commune de Saint Avit de Tardes	La commune de Saint Maixant
La commune de Saint Marc à Frongier	La commune de Saint pardoux le Neuf	La commune de Sainte Feyre la Montagne
La commune de Saint Frion	La commune de Saint Quentin la Chabanne	La commune de Saint Sulpice les Champs
La commune de Vallière	La commune de La Villedieu	La commune de La Villetelle
La commune de Saint Yrieix la Montagne	La commune de Saint Marc à Loubaud	

## Sommaire des annexes

### **Annexe 1 – Projets recensés sur le territoire**

2-1 Liste des projets par Axes et Objectifs stratégiques

2-2 Présentation des projets (nombre, localisation, état d'avancement, programmation annuelle, montants budgétés, etc.)

### **Annexe 2 – Liste des projets suffisamment mûres pour démarrer**

Fiches projets et études

## Annexe 2 – Projets recensés sur le territoire

### 1. Liste des projets par Axe stratégique

#### 1/ UN TERRITOIRE D'ACCUEIL

Maintenir la population en accompagnant ses besoins, chercher des nouveaux arrivants et anticiper les arrivées

Actions	Maître d'ouvrage
Programme d'investissement immobilier et aménagement d'espaces extérieurs à l'ALSH de Gentioux	CGS
Programme d'investissement immobilier et aménagement d'espaces extérieurs au Pôle Enfance	CGS
Programme d'investissement immobilier et aménagement d'espaces extérieurs à l'ALSH de Felletin	CGS
Aménagement, entretien et requalification des voiries des zones d'activité	CGS
Schéma directeur immobilier dont stratégie de gestion du parc et programme d'investissements de remise en état du parc immobilier de CGS intégrant tout dispositif de rénovation énergétique	CGS
Réflexion sur une stratégie économique avec notamment plan d'actions Territoires d'Industrie, dont la spécificité Art Textile Art Tissé – aide à l'ingénierie	CGS
Mise en place d'un Contrat Territoire Lecture	CGS
Poursuite du projet DOREMI pour promouvoir la rénovation énergétique et financement du dispositif Plateforme territoriale de Rénovation énergétique	CGS
Programmation Jalon 2 pour 100% FTTH en 2024, porté par le Syndicat DORSAL	CGS
Aménagement des Zones d'Activités du Mont et de la Sagne pour accueillir des activités économiques	CGS
Mise en œuvre de la politique d'Accueil et Attractivité de Creuse Grand Sud 2019-2022 et poursuite	CGS
Programme New Deal	CGS
Mise en œuvre de la Convention Territoriale Globale sur CGS	CGS
Boucles locales à vélo	CGS
Poursuite des investissements pour le renouvellement du parc informatique de la CC	CGS
Renouvellement du PIG Habitat sur CGS	CGS
Mise aux normes de l'atelier municipal dont la réfection toiture à Croze	Commune de Croze
Requalification d'un ensemble bâti et foncier pour accueil de nouvelles activités à Croze	Commune de Croze
Réhabilitation de deux maisons d'habitation à Croze	Commune de Croze
Aménagement d'une MAM avec possibilité de logement sur place et/ou bureau	Commune de Croze



Actions	Maître d'ouvrage
Aménagement du 1er étage de l'épicerie en bureaux locatifs et logement à Faux-la-Montagne	Commune de Faux la Montagne
Réhabilitation énergétique des bâtiments publics (suite diagnostic du SDEC)	Commune de Felletin
Réhabilitation de l'Espace Tibord du Chalard (énergie et accessibilité)	Commune de Felletin
Accessibilité des toilettes de l'école primaire de Felletin	Commune de Felletin
Isolation thermique de la conciergerie à Felletin	Commune de Felletin
Accessibilité de l'école primaire de Felletin	Commune de Felletin
Réalisation d'une étude stratégique sur la rénovation du patrimoine bâti communal et mise en œuvre de la programmation des travaux à Gentioux-Pigerolles	Commune de Gentioux-Pigerolles
Réaménagement d'un complexe commercial, de services publics et de logement (Logements – épicerie – relais postal) à Gentioux-Pigerolles	Commune de Gentioux-Pigerolles
Extension du réseau de chaleur communal	Commune de Gentioux-Pigerolles
Réaménagement d'un lieu consacré aux activités professionnelles (Antenne territoriale CGS)	Commune de Gentioux-Pigerolles
Réaménagement d'une mairie annexe, de logements et d'une maison d'assistantes maternelles (Mairie annexe de Pigerolles)	Commune de Gentioux-Pigerolles
Isolation thermique logements communaux dans le centre bourg de GIOUX	Commune de Gioux
Aménagement de la maison médicale à St Sulpice Les Champs	Commune de Saint Sulpice les Champs
Rénovation logements de la gendarmerie à St Sulpice les Champs	Commune de Saint Sulpice les Champs
Rénovation thermique des logements communaux de St Marc à Loubaud	Commune de Saint marc à Loubaud
Réhabilitation d'un bâtiment communal pour les services communaux à St Pardoux-le-Neuf	Commune de Saint Pardoux le Neuf
Projet d'auberge communale à St Quentin la Chabanne	Commune de Saint Quentin la Chabanne
Réhabilitation d'un logement communal à Ste Feyre la Montagne	Commune de Sainte Feyre la Montagne
Développement d'un commerce de proximité à Vallière	Commune de Vallière
Etude de réhabilitation 3 logements ancienne gendarmerie	Commune de Vallière
Développement de la filière blé noir AB du Plateau de Millevaches- outil de séchage/triage/stockage et transformation collectif de sarrasin et autres graines AB	PP privé
COMITES D'APPUI TERRITORIAUX AU SERVICE D'INSTALLATIONS EN AGRICULTURE PAYSANNE ET DURABLE: phase 1	ADEAR Limousin/ Terre de liens Limousin Acteur privé

Actions	Maître d'ouvrage
Développement de la filière poêle de masse	AFPMA Acteur privé
Aménagement et fonctionnement de la Villa Chateaufavier	Association "VCF" Acteur privé
Réhabilitation d'un bâti situé en cœur de ville pour créer 5 logements écologiques	Association Detzenou <b>Acteur privé</b>
Création d'ateliers professionnels dans un ensemble immobilier privé à Aubusson	<b>PP privé</b>
Développement des FONDERIES FRAISSE- FF 4.0	Entreprise Fonderies FRAISSE Acteur privé
Développement de l'entreprise PINTON	Entreprise PINTON Acteur privé
Coopérative D'activités et d'Entrepreneurs creusoise	Fabrique à initiatives Acteur privé
Structure innovante de garde de jeunes enfants (insertion	Fabrique à initiatives Acteur privé
Groupement itinérant de Professionnels de Santé	Fabrique à initiatives Acteur privé
Réhabilitation d'un éco-site les Granges de Lachaud	Granges de Lachaud Acteur privé
Développement de la Scierie des Gardes à Felletin	Groupe DESTAMPES Acteur privé
Développement de l'entreprise ELECTOLUX site Aubusson	Groupe Electrolux Acteur privé
Soutenir la création d'activités pérennes et abondement au fonds de prêts d'honneur	Initiatives Creuse Acteur privé
Création d'un fonds de prêts d'honneur croissance et abondement du fonds « reprise »	Initiatives Creuse Acteur privé
Abondement du fonds de prêts d'honneur agricole	Initiatives Creuse Acteur privé
Création d'un fonds spécifique de prêts d'honneur pour l'installation des professionnels de santé et soutien des commerces/services de proximité	Initiatives Creuse Acteur privé
Aménagement du Relais du Cœur de la Creuse	LES RESTAURANTS DU CŒUR Acteur privé
Réhabilitation de locaux professionnels dans une ancienne manufacture à Aubusson	<b>PP privé</b>
Création d'un tiers lieu Santé Intégrative à Moutier-Rozeille	<b>En cours</b>

Actions	Maître d'ouvrage
Etude pour la reprise des compétences eau et assainissement en 2026 sur le territoire EPCI	CGS
Rando-Millevaches, application numérique pour la découverte par la randonnée sur le territoire du PNR Millevaches en Limousin	CGS
Réalisation d'un Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés PLPDMA	CGS
Réalisation d'une OPAH-RU et/ou d'une ORT	CGS
Remplacement de l'équipement roulant pour le service OM	CGS
Renouvellement des contrats de rivières Creuse Amont et Sources en Action et participation au contrat Territorial Hautes Vallées du Cher	CGS
Réflexion en cours sur la stratégie de gestion des déchets, mutualisation recherchée avec autres EPCI,	CGS
Etude hydrobiologique du Bassin Versant de Creuse Amont- partenariat BRGM	CGS
Réalisation d'un PLUI(HD)	CGS
Renouvellement de la Charte Forestière de Territoire par le PNR Millevaches en Limousin	PNR
Obtention du label "Réserve internationale de ciel étoilé" (RICE) par le PNR Millevaches	PNR
Plan d'actions sur la gestion des biodéchets	CGS
Poursuite des investissements pour le besoin de la collecte sélective à CGS	CGS
Réfection de la digue de l'étang du centre bourg de Blessac	Commune de Blessac
Travaux sur le réseau d'assainissement de Blessac	Commune de Blessac
Enfouissement des lignes aériennes de Blessac	Commune de Blessac
Réalisation d'une salle culturelle et sportive – DOJO / Extension du réseau de chaleur et changement d'une chaudière bois opération DOJO	Commune de Faux la Montagne
Réalisation d'une salle culturelle et sportive – DOJO / Extension du réseau de chaleur et changement d'une chaudière bois	Commune de Faux la Montagne
Réhabilitation des gîtes et du camping communal à Faux-la-Montagne	Commune de Faux la Montagne
Création d'un gîte de groupe et reconfiguration du bloc sanitaire du camping	Commune de Faux la Montagne
Projet de réhabilitation de la Diamanterie	Commune de Felletin
Nouvelle station d'épuration de Felletin	Commune de Felletin
Création d'un mur en pierres sèches	Commune de Felletin
Programme d'actions du dispositif Petites Villes de Demain à Felletin	Commune de Felletin
Réaménagement d'un lieu commercial et d'activités dans le bourg (Maison Pérolle) de Gentioux-Pigerolles	Commune de Gentioux Pigerolles
Actions	Maître d'ouvrage

Rénovation du parc de gîtes communal	Commune de Gentioux Pigerolles
Réalisation d'un gîte grande capacité à Gioux	Commune de Gioux
Création d'un éco-bivouac à La Villedieu	Commune de la Villedieu
Aménagement des rives de la Rozeille	Commune de Moutier Rozeille
Préservation et aménagement de la tour Catinaud à Moutier-Rozeille	Commune de Moutier Rozeille
Sécurisation et valorisation du site archéologique de St Hilaire de Moutier-Rozeille	Commune de Moutier Rozeille
Pose d'une borne de camping-car à St Sulpice les Champs	Commune de Saint Sulpice les Champs
Renouvellement de canalisations fuyardes du SIAEP de la Haute Vallée de la Creuse	SIAEP de la Haute Vallée de la Creuse
Travaux sur les périmètres de protection des captages	SIAEP de la Haute Vallée de la Creuse
Etude d'extension du SIAEP	SIAEP de la Haute Vallée de la Creuse
Mise en accessibilité et modernisation de l'aire naturelle de camping de Vallière	Commune de Vallière
Participation à un SCOT supracommunautaire	AAA 2.3
Extension de la cité de la Tapisserie- 2è tranche + pole professionnel	Cité de la tapisserie
Accueil touristique atelier-musée cartons Tapisserie	Association Am'Carta Acteur privé
Développement du compostage individuel et collectif	Association Court circuit Acteur privé
Réhabilitation du patrimoine industriel-Manufacture LUNOT (hébergement, stage, lieu d'exposition)	Association Lunot sauvegarde Acteur privé
Concevoir un espace intergénérationnel pour accueillir l'activité du jeu de peindre, un relai arthothèque, ainsi que pratique collective	Association Quartier Rouge Acteur privé
La Vie Associée- Convergence des patrimoines et créativité locale	Associations les Pierres Vives et Aka kairos Acteur privé
Développement d'un ensemble de circuits permanents "nature" accessible aux randonneurs et coureurs	Entente Athlétique Aubussonaise Acteur privé
ECONOMIE CIRCULAIRE DE LA CONSTRUCTION EN CREUSE- Maillage de plateformes de dépôts de déchets BTP en Creuse	Fabrique à Initiative Acteur privé
Matériauthèque et atelier de déconstruction	Association REMABAT Acteur privé
Développement d'une stratégie touristique basée sur le slow tourisme (sports pleine nature,	OT Acteur privé

### 3/ UN TERRITOIRE POUR TOUS ET PAR TOUS

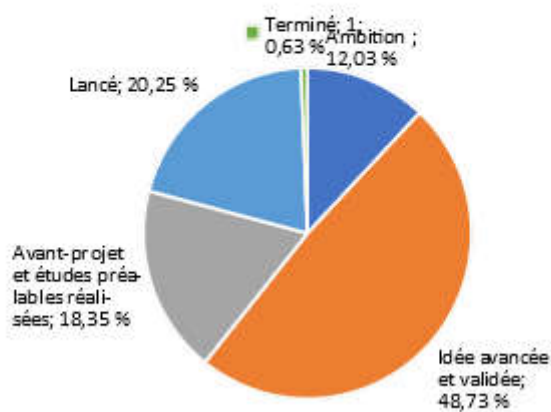
Actions	Maître d'ouvrage
Projet "Massif en Transition"- Etude des potentiels énergétiques de l'EPCI	CGS
Développement d'espaces numériques interactifs dans les médiathèques	CGS
Etude de recherche de capacités financières pour CGS (mécénat, Crowdfunding, autres recettes...)	CGS
Etude sur la révision des compétences- CLECT	CGS
Mise en place d'un Contrat Territorial Educatif Artistique et Culturel	CGS
Étude en vue de la programmation d'actions du Projet de territoire avec les Communes et les différents partenaires- soutien à l'ingénierie	CGS
Démolition d'un bâtiment-hangar aux abords des différents services de mairie, maison médicale, école, bureaux partagés et caserne des pompiers et agence postale/bibliothèque/accueil touristique et aménager l'ensemble de cet espace, à Faux-la-Montagne	Commune de Faux la Montagne
Étude d'aménagement de la traversée du bourg dont les accessibilités PMR de différents locaux communaux et l'agrandissement de La Binhata à Faux-la-Montagne	Commune de Faux la Montagne
Création d'un City stade à Faux-la-Montagne	Commune de Faux la Montagne
Etude en vue de la construction de plusieurs logements locatifs sur un terrain communal à l'écoquartier du Four à Pain dans la continuité du logement passerelle	Commune de Faux la Montagne
Réhabilitation du gymnase	Commune de Felletin
Réhabilitation de la Maison des Associations (Boutique Histoires de Laine)	Commune de Felletin
Repenser la cantine scolaire (changement de locaux, réflexion sur cuisine locale,	Commune de Felletin
Création d'un boudrome à Felletin	Commune de Felletin ou Association de la pétanque felletinoise
PlayTime- espace pour les jeunes type skate parc avec intervention d'un artiste à Felletin	Commune de Felletin ou Association Quartier Rouge
Réorganisation et mise à niveau du parc d'éclairage public communal de Gentioux-Pigerolles	Commune de Gentioux Pigerolles
Création/reprise de cheminements piétonniers de Gentioux-Pigerolles	Commune de Gentioux Pigerolles
Réaménagement des espaces de l'ensemble immobilier maire, école et bureaux de Gentioux-Pigerolles	Commune de Gentioux Pigerolles
Etude et aménagement de la traversée du bourg de Pigerolles	Commune de Gentioux Pigerolles
Création d'un espace de jeux pour les enfants et adolescents	Commune de Gentioux Pigerolles
Réaménagement d'un lieu d'activités polyvalentes dans le centre bourg (Maison Coutisson)	Commune de Gentioux Pigerolles
Actions	Maître d'ouvrage

Réhabilitation d'une maison communale en lieu de vie inter-générationnelle à La Nouaille	Commune de La Nouaille
Création d'un éco-quartier au centre-bourg à la Villedieu	Commune de la Villedieu
Aménagement et rénovation du centre bourg de Moutier Rozeille	Commune de Moutier Rozeille
Création d'une Maison d'Assistance Maternelle à Moutier-Rozeille	Commune de Moutier Rozeille
Programme d'aménagement du centre-bourg de Néoux: aménagement des flux (travaux voirie), aménagement d'une aire de camping et aire de jeux...	Commune de Néoux
Rénovation des vestiaires du stade de football de St Sulpice les Champs	Commune de Saint Sulpice les Champs
Aménagement d'un tiers lieux	Commune de Saint Sulpice les Champs
Restauration de l'église de St Sulpice les Champs- phase 2	Commune de Saint Sulpice les Champs
Réhabilitation d'un ancien bâti pour médiathèque et lieu associatif et culturel à St Quentin la Chabanne	Commune de Saint Quentin la Chabanne
Modernisation de l'éclairage public à Ste Feyre la Montagne	Commune de Sainte Feyre la Montagne
Aménagement du centre-bourg de Ste Feyre la Montagne	Commune de Sainte Feyre la Montagne
Réhabilitation de la salle d'activités de Vallière	Commune de Vallière
Rénovation énergétique du bâtiment école et mairie	Commune de Vallière
AMENAGEMENT DE BOURG (RUE DU LOTISSEMENT ET ROUTE DE ROYERE)	Commune de Vallière
Aménagement extérieur d'un espace public (champ route de Banize)	Commune de Vallière
Maison Sport Santé	Association Clef de Contact Acteur privé
La Gare en commun	Association Quartier Rouge Acteur privé
Programmation dédiée aux pratiques culturelles sociales artistiques, agricoles pastorales, environnementales, liées au retour des loups et à la cohabitation des usages sur le territoire	Association Quartier Rouge Acteur privé
Installation d'un studio radio et studio mobile pour le territoire Sud Creusois	Association Radio Vassivière Acteur privé
Création d'un centre itinérant des Restos du Coeur	Les Restaurants du Couer Acteur privé
Création de 3 logements à des personnes en perte d'autonomie avec offre de service d'accompagnement à Aubusson	PP privé
Développement d'un tiers-lieu sur Vallière	PP privé

**2. Présentation des projets** (nombre, localisation, état d'avancement, programmation annuelle, montants budgétés, etc.)

Etat d'avancement	NB	% total	Budget ?
Ambition	19	12 %	11 %
Idée avancée et validée	77	49 %	51 %
Avant-projet et études préalables réalisées	29	18 %	86 %
Non démarré	0	0 %	#DIV/0 !
Lancé	32	20 %	56 %
Terminé	1	1 %	0 %
Stand-by	0	0 %	#DIV/0 !
Abandonné	0	0 %	#DIV/0 !
Nb projets renseignés	158		
% Renseigné	98 %		

Etat d'avancement des projets

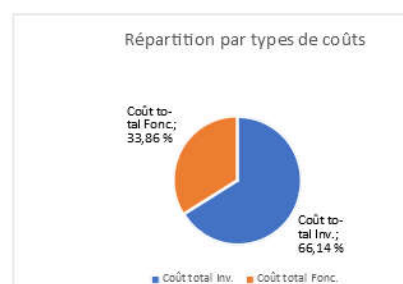
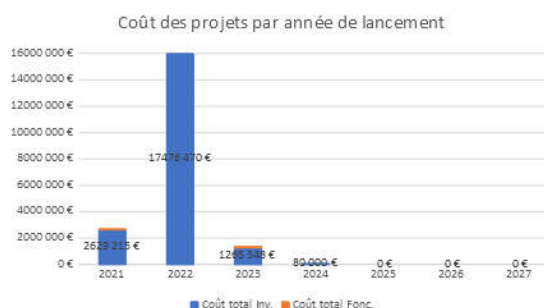


	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Coût total	35 637 711 €	0 €	2 708 388 €	29 361 976 €	1 367 348 €	80 000 €	0 €	0 €
Coût total Inv.	23 571 033 €	0 €	2 629 215 €	17 476 470 €	1 265 348 €	80 000 €	0 €	0 €
Coût total Fonc.	12 066 678 €	0 €	79 172 €	11 885 506 €	102 000 €	0 €	0 €	0 €

Coût moyen	424 258 €
Coût moyen Inv.	146 404 €
Coût moyen Fonc.	74 948 €

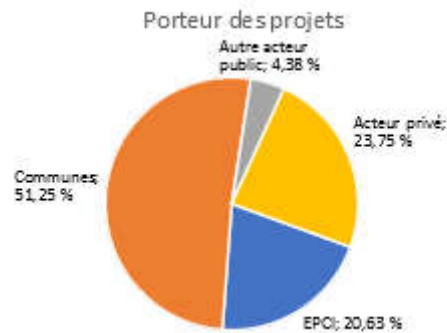
Nb avec budget : 84  
% Renseigné : 52 %

"Inv" renseignés : 84  
"Inv" sans "Fonc" : 61  
Les 2 renseignés : 17





Porteur	Nb projets	
EPCI	33	20 %
Communes	82	51 %
Autre acteur public	7	4 %
Acteur privé	38	24 %
Multiple (privés et publics)	0	0 %
	160	
% Renseigné	99 %	



## Annexe 3 – Projets suffisamment mûres pour démarrer à court terme retenus

N°	Projet	Porteur
Investissements		
01	Réhabilitation du bâtiment situé 12 La Grattade en maison d'habitation	Commune de Croze
2	Rénovation et réaménagement d'un bâtiment municipal à usages multiples (commerce, atelier technique, logements)	Commune de Gentioux Pigerolles
3	Achat d'une propriété dans le Bourg de Gioux et ses travaux en vue de la réalisation d'un logement	Commune de Gioux
4	Réalisation d'un éco-quartier à La Villedieu	Commune de la Villedieu
5	Réhabilitation et rénovation énergétique des logements de la gendarmerie de St Sulpice les Champs	Commune de Saint Sulpice les Champs
Etudes		
1	Etude pour la reprise des compétences eau et assainissement en 2026 sur le territoire EPCI	CGS
2	Etude de recherche de capacités financières pour CGS (mécénat, Crowdfunding, autres recettes...)	CGS
3	Etude sur la révision des compétences - CLECT	CGS
4	Réalisation d'une OPAH-RU et/ou d'une ORT	CGS
5	Réflexion en cours sur la stratégie de gestion des déchets, mutualisation recherchée avec autres EPCI (étude)	CGS
6	Aménagement des Zones d'Activités du Mont et de la Sagne pour accueillir des activités économiques (étude)	CGS
7	Réalisation d'un PLUI(HD) (étude)	CGS

# CRRTE de la Communauté de communes Creuse Grand Sud / Creuse

## Action n° 01 – Réhabilitation du bâtiment situé 12 La Grattade en maison d'habitation

<b>1 - Maître d'ouvrage :</b> <i>Commune de Croze</i>	
<b>2.1 - Description de l'action (objectifs)</b> <i>résultats attendus</i> Le projet a pour objet la réhabilitation de l'ancienne poste situé 12 La Grattade (parcelle AY 164) en une maison d'habitation afin d'augmenter et diversifier son parc locatif et accueillir de nouveau arrivant sur le territoire.  Le bâtiment se compose d'un rez de chaussée, d'un étage et de combles aménageables d'environ 50m2 chacun.  La réhabilitation de ce bâtiment devra également prendre en compte l'amélioration de la performance énergétique.	<b>Indicateurs / cibles</b>  Isolation des murs, de la toiture et des planchers Menuiseries conforme à la RT 2012 Système de chauffage : convecteurs électrique avec thermostat central
<b>2.2 - Caractéristiques de l'action / Programme</b> L'ancienne poste appartient à la commune. Une réhabilitation complète est à prévoir (gros œuvre, menuiseries, isolation, cloisons, sols, peintures,...)	<b>Indicateurs / cibles</b> Surface existante d'environ 90m2 Combles aménageable d'une surface habitable d'environ 11m2
<b>3.1 Axes stratégiques du CRRTE concernées (Si besoin à renseigner avec le service instructeur) :</b> 1. UN TERRITOIRE D'ACCUEIL 1.2 Offrir un accès à un habitat décent, économe en énergie, adapté à chacun 1.2.2 Lutte contre la vacance	
<b>3.2 - Impacts attendus</b> <i>en regard des orientations stratégiques du CRRTE et des 6 finalités</i> Le projet permettra d'accueillir de nouvelle population et ainsi augmenter les revenus de la commune	<b>Indicateurs / cibles</b>
<b>3.3 - Évaluation – Dispositions complémentaires aux indicateurs :</b> Le projet sera réussi quand la maison sera louée et que sa consommation énergétique sera faible.	
<b>Dimension « relance » du projet (à mettre au point)</b>	

<b>3.4 - Finalités du projet de territoire concernées</b> (Si besoin à renseigner avec le service instructeur) :		
Attractivité, Cohésion sociale Utilisation responsable des ressources Préservation et amélioration de l'environnement		
<b>3.5 - Domaines d'action du projet de territoire concernés</b> (Renseigné par le service instructeur) :		
Vivre ensemble, solidarité Economie, tourisme, production et consommation durable et énergétique Cadre de vie et environnement professionnel		
<b>4.1 - Coûts prévisionnels d'investissement</b> Coûts HT par grands postes de dépenses		<b>Indicateurs / cibles</b>
<i>Achat maison La Poste</i>	16 200.00	
<i>Travaux maison La Poste</i>	150 736.00	
<i>Total</i>	<i>166 936.00</i>	
<b>4.2 - Projets privés : bilans prévisionnels</b>		
<b>4.3 - Projets publics : coûts de fonctionnement prévisionnels</b> Recettes : le montant du loyer sera défini après travaux		
<b>4.4 - Partenaires financiers / plan de financement</b>		
<i>DETR (50%)</i>	<i>83 468.00</i>	
<i>DSIL (30%)</i>	<i>50 080.80</i>	
<i>Total :</i>	<i>133 548.80</i>	
<b>5 - Autres partenaires :</b> Assistant Maîtrise d'ouvrage Maître d'œuvre		
<b>6 - Calendrier de réalisation</b> APD + dépôt permis de construire : mars 2022 Appel d'offre : avril à mai 2022 Début des travaux : juin 2022 Réception des travaux : juillet 2023		
<b>7 - Commentaires :</b>		

# CRRTE de la Communauté de communes de Creuse Grand Sud / Creuse

## Action n°02 / Rénovation et réaménagement d'un bâtiment municipal à usages multiples (commerce, atelier technique, logements)

### 1 - Maître d'ouvrage : Mairie de Gentioux-Pigerolles

#### 2.1 - Description de l'action (objectifs)

Rénovation de la charpente et de la couverture du bâtiment pour en assurer la pérennité et la sécurité.  
Isolation thermique de la couverture et des surfaces sous plancher du premier étage pour l'amélioration des performances thermiques du bloc de logements locatifs.  
Réaménagement du premier étage après travail d'architecte pour optimisation des espaces de logement.  
Rénovation du gros œuvre, du second œuvre et des finitions sur deux logements du premier étage pour répondre à la forte demande locative du territoire et assurer les performances thermiques permettant une utilisation dans la durée des locaux.

#### Indicateurs / cibles

Diagnostic de performance énergétique actuel à mettre en comparaison d'un nouveau diagnostic effectué suite aux travaux.

#### 2.2 - Caractéristiques de l'action / Programme

Démolition/déconstruction, dépose des revêtements muraux, des sols, des plafonds.  
Dépose et tri des équipements pour futur réemploi, évacuation et tri des déchets.  
Piquage d'enduit en soubassement et repose d'un enduit à la chaux.  
Réfection couverture ardoise (avec pare-pluie).  
Changement de quatre fenêtres de toit.  
Resuivi des gouttières et descentes d'eaux pluviales.  
Installation de VMC dans les espaces communs et en cave.  
Isolation en sous-face du solivage, ouate de cellulose insufflée 20cm.  
Reprise des cloisonnements.  
Isolation et finitions plaquage de cloisons, d'ossature et de combles sous rampants en laine de bois.  
Isolation de cage d'escalier en sous-face.  
Réfection de la cage d'escalier avec enduits et peinture.  
Reprise de l'installation électrique et changement d'appareillage.  
Reprise de l'installation de conduites de plomberie et évacuations.  
Dépose et repose de radiateurs.  
Peinture sur murs ou plafonds deux couches avec préparation du support.  
Fourniture et pose de carrelage mural.  
Fourniture et pose de carrelage de sol.  
Reprise des sols, dépose de parquet flottant et moquette.  
Ponçage et huilage des parquets existants.  
Fourniture et pose de deux portes d'entrée.  
Fourniture et pose de deux portes intérieures isolantes.  
Création et repose de deux cuisines.  
Création et repose de deux salles de bain.  
Isolation de conduits de cheminées non utilisés.  
Assistance à Maîtrise d'ouvrage, suivi de chantier.

#### Indicateurs / cibles

Bâtiment comportant une emprise au sol de 195m<sup>2</sup> sis sur une parcelle de 533m<sup>2</sup>.

Investissement général : 289 312 €

**3.1 Axes stratégiques du CRRTE concernées** (Si besoin à renseigner avec le service instructeur) :  
 « Un territoire accueillant » : objectif d'accueil de nouvelles populations dans des logements de qualité.

**1. UN TERRITOIRE D'ACCUEIL**

1.1 Garantir une activité

1.1.2 Accompagner le développement et la reprise d'entreprises à taille humaine, accompagner leurs besoins

ET

1.2 Offrir un accès à un habitat décent, économe en énergie, adapté à chacun

1.2.2 Lutte contre la vacance

**3.2 - Impacts attendus**

*Remise sur le marché de deux logements T3 à performances énergétiques correspondant aux attentes sociétales actuelles.*

*Permettre de répondre efficacement aux enjeux actuels d'installation de nouvelles populations sur le territoire concerné.*

*Réaliser une rénovation et un réaménagement conforme aux attentes sociétales et environnementales.*

**Indicateurs / cibles**

*Rénovation de deux logements du premier étage pour un retour sur investissement en termes d'isolation estimé entre 5 et 8 ans.*

**3.3 - Évaluation – Dispositions complémentaires aux indicateurs :**

*Suivi par la collectivité de la consommation et de la puissance nécessaire au chauffage de ces espaces via son réseau de chaleur urbain.*

**Dimension « relance » du projet (à mettre au point)**

**3.4 - Finalités du projet de territoire concernées** (Si besoin à renseigner avec le service instructeur) :

*Accueil de nouvelles populations, attractivité du territoire.*

**3.5 - Domaines d'action du projet de territoire concernés** (Renseigné par le service instructeur) :

*Habitat*

**4.1 - Coûts prévisionnels d'investissement**

*Coûts HT par grands postes de dépenses*

**Indicateurs / cibles**

*Montant des investissements sur le territoire : 284 312 €*

*Études (marché, matériaux, process)*

*28 000 €*

*Travaux structure*

*90 328 €*

*Travaux isolation*

*84 000 €*

<i>Travaux aménagement intérieur</i>	81 984 €	
<i>Total</i>	284 312 €	
<b>4.2 - Projets privés : bilans prévisionnels</b>		
<b>4.3 - Projets publics : coûts de fonctionnement prévisionnels</b> <i>Charges liées à l'atelier technique municipal.</i>		
<b>4.4 – Dépenses induites</b>		
<b>4.5 – Coût global de l'opération</b> 284 312 €		

<b>4.6 - Partenaires financiers / plan de financement</b>	
<i>Commune</i>	56 862,40 €
<i>Etat DETR</i>	142 156 €
<i>Etat DSIL</i>	85 293,60 €
<i>Total : :</i>	284 312 €

#### 5 - Autres partenaires :

#### 6 - Calendrier de réalisation et phasage de l'opération

Etude d'architecture – février/avril 2022.

Lancement de travaux – Avril 2022.

Réception de travaux prévisionnelle – Juillet 2023.

#### 7 - Commentaires :

Cet ensemble constitue la principale structure de logements de la commune de Gentioux-Pigerolles qui connaît actuellement une forte pression démographique.



# CRRTE de la Communauté de communes de Creuse Grand Sud / Creuse

## Action n°03 / **Achat d'une propriété dans le Bourg de Gioux et ses travaux en vue de la réalisation d'un logement**

<b>1 - Maître d'ouvrage : Commune de Gioux</b>	
<b>2.1 - Description de l'action (objectifs)</b> Le projet a pour objet l'achat et la réhabilitation d'un logement en vue de sa location afin d'augmenter et diversifier son parc locatif et accueillir de nouveau arrivant sur le territoire.  La municipalité de Gioux souhaite acquérir ce bien dans le but d'assurer l'entretien du bâti existant qui se trouve en plein cœur du Bourg.	<b>Indicateurs / cibles</b> AB99
<b>2.2 - Caractéristiques de l'action / Programme</b> Le bâtiment va appartenir à la Commune. Réhabilitation complète à prévoir passant par le gros œuvre, la plomberie, la peinture, la charpente, couverture, menuiseries intérieures extérieures, électricité, chauffage, isolation, et le carrelage Il est prévu de mettre l'accent sur les économies d'énergies.	<b>Indicateurs / cibles</b> Surface du bâti : 96 m <sup>2</sup>
<b>3.1 Axes stratégiques du CTRRTE concernées :</b>  1. UN TERRITOIRE D'ACCUEIL 1.2 Offrir un accès à un habitat décent, économe en énergie, adapté à chacun 1.2.2 Lutte contre la vacance  <ul style="list-style-type: none"> <li>• S'engager collectivement pour relever le défi de la transition écologique                         <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Engager la transition énergétique du territoire pour maîtriser la consommation                                 <ul style="list-style-type: none"> <li>3.2.1 S'engager dans des démarches exemplaires sur les enjeux climat et la réduction des gaz à effet de serre</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul>	
<b>3.2 - Impacts attendus</b> Le projet permettra d'accueillir de nouvelle population et ainsi augmenter les revenus de la commune.	<b>Indicateurs / cibles</b> Population couverte par le projet : 1 ménage
<b>3.3 - Évaluation – Dispositions complémentaires aux indicateurs :</b> La commune espère pouvoir louer rapidement la maison à une famille (plusieurs sont en attente d'un logement à louer).	

### 3.4 - Finalités du projet de territoire concernées :

Attractivité  
Cohésion Social  
Utilisation responsable des ressources

#### 2.1 - Description de l'action (objectifs)

Le projet a pour objet l'achat et la réhabilitation d'un logement en vue de sa location afin d'augmenter et diversifier son parc locatif et accueillir de nouveau arrivant sur le territoire.

La municipalité de Gioux souhaite acquérir ce bien dans le but d'assurer l'entretien du bâti existant qui se trouve en plein cœur du Bourg.

### 3.5 - Domaines d'action du projet de territoire concernés (*Renseigné par le service instructeur*) :

*Vivre ensemble, solidarité*  
Économie, ruralité patrimoine bâti  
*Cadre de vie et environnement professionnel*

Achat maison	79 500	
Maîtrise d'œuvre	21 070 €	
Travaux	148 000 €	
<b>Total</b>	<b>248 570 €</b>	
4.2 - Projets privés : bilans prévisionnels		
4.3 - Projets publics : coûts de fonctionnement prévisionnels <i>Recettes : Loyers n'ont pas encore été définis</i>		

4.4 - Partenaires financiers / plan de financement			
DETR	50 %	124 285 €	
DSIL SUR TRAVAUX D'ISOLATION (53 300 euros)	30 %	16 440 €	
Autofinancement	43,38 %	107 845€	
<b>Total</b>		<b>248 570 €</b>	

### 5 - Autres partenaires :

Assistant maîtrise d'ouvrage : Mr Chirac Bernard (architecte)

### 6 - Calendrier de réalisation année 2022

recrutement de la maîtrise d'œuvre esquisse et estimation des travaux déjà faites  
février achat maison  
mars réception du dossier pour le dépôt du permis de construire

avril marché public

mai juin: travaux

octobre novembre : réception des travaux

décembre mise en location de la maison

**7 - Commentaires :**

La commune recherche encore des financements (CEE) économies énergies.

# CRRTE de la Communauté de communes Creuse Grand Sud / Creuse

## Action n°04 – Réalisation d'un éco-quartier à La Villedieu

<b>1 - Maître d'ouvrage :</b> <i>Commune de La Villedieu</i>	
<b>2.1 - Description de l'action (objectifs)</b> <i>résultats attendus</i> <i>En 2016 La Villedieu a commandé une étude prospective centre-bourg à l'ARBAN.</i> <i>Ce moment de réflexion avec les habitants fait ressortir un besoin important de solutions de logements.</i>	<b>Indicateurs / cibles</b>
<b>2.2 - Caractéristiques de l'action / Programme</b> <i>- En 2013-2014 la Commune avait participé activement à une étude concertée sur la revitalisation du centre-bourg</i> <i>- L'opportunité d'acquisition d'un terrain de 7 000 m<sup>2</sup> à proximité du centre-bourg, et assurant la liaison du village de La Ribière a été saisie.</i> <i>- Tirant les enseignements :</i> <i>- du projet d'éco-quartier de Faux-la-Montagne,</i> <i>- du potentiel en termes de candidatures à l'accès au logement,</i> <i>l'opportunité de créer un Eco-Hameau s'est avérée adaptée (lotissement de taille modeste, prenant en compte les enjeux environnementaux, et son intégration dans l'environnement paysager et architectural, ...).</i>  <i>Le constat est fait qu'il existe une demande de logement pour un public jeune et primo-arrivant.</i> <i>Ces futurs habitants sont demandeurs de nouvelles façons de construire, moins chères, ayant moins d'impacts sur l'environnement.</i> <i>Cet Eco-Hameau comprendra donc deux types de logements, des constructions écologiques classiques, et trois lots dédiés à de l'habitat léger, soit en acquisition, soit en location.</i> <i>Ce projet comportera aussi un aspect collectif :</i> <i>- Phyto-épuration pour l'ensemble,</i> <i>- Espaces communs, utilitaires (laverie, garage à vélos), mais aussi sociaux (halle).</i>	<b>Indicateurs / cibles</b>
<b>3.1 Axes stratégiques du CRRTE concernées (Si besoin à renseigner avec le service instructeur) :</b> <i>La revitalisation rurale, et le développement économique, l'accès à l'emploi, sont des axes qui ont prévalu dans la construction transversale et cohérente du projet.</i> <i>Ont été ciblés :</i> <i>- L'accueil de nouvelles populations (actifs, jeunes, ...)</i> <i>- L'offre d'accès à des logements, dans des conditions économiques, performantes et environnementales adaptées aux exigences d'aujourd'hui.</i>	

<p><b>3.2 - Impacts attendus</b>  <i>en regard des orientations stratégiques du CRRTE et des 6 finalités</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Accueil et fixation de nouvelles populations</i></li> <li>- <i>Conforter les services existants dans le bassin de vie</i></li> <li>- <i>Prise en compte des nouvelles exigences environnementales</i></li> <li>- <i>Expérimenter de nouvelles façons d’habiter pour les habitants et le territoire</i></li> <li>- <i>Mettre en place de nouveaux modes de gouvernance, de partenariats avec les habitants, les institutions, les collectivités (PNR, Communauté de Communes, ...)</i></li> <li>- <i>S’intégrer dans le Projet de Territoire de la Communauté de Communes Creuse Grand Sud</i></li> </ul>	<p><b>Indicateurs / cibles</b></p>
<p><b>3.3 - Évaluation – Dispositions complémentaires aux indicateurs :</b>  <i>Le projet dans son état actuel d’avancement mobilise spontanément des porteurs de projets... (une dizaine de contacts)</i></p>	
<p><b>Dimension « relance » du projet (à mettre au point)</b></p>	
<p><b>3.4 - Finalités du projet de territoire concernées (Si besoin à renseigner avec le service instructeur) :</b>  <i>Un projet satisfaisant aux trois enjeux majeurs de Creuse Grand Sud :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Un territoire d’accueil</i></li> <li>- <i>Un territoire où il fait bon vivre</i></li> <li>- <i>Un territoire pour tous et par tous</i></li> </ul>	
<p><b>3.5 - Domaines d’action du projet de territoire concernés (Renseigné par le service instructeur) :</b></p>	
<p><b>4.1 - Coûts prévisionnels d’investissement</b>  <i>Coûts HT par grands postes de dépenses</i></p>	<p><b>Indicateurs / cibles</b></p>
<p><i>Frais de géomètre</i></p>	<p>7 K€</p>
<p><i>VRD</i></p>	<p>30 K€</p>
<p><i>Phyto-épuration</i></p>	<p>25 K€</p>
<p><i>Bâtiment collectif</i></p>	<p>35 K€</p>
<p><i>MOE</i></p>	<p>11 K€</p>
<p><i>Total</i></p>	<p>108 K€</p>
<p><b>4.2 - Projets privés : bilans prévisionnels</b></p>	
<p><b>4.3 - Projets publics : coûts de fonctionnement prévisionnel :</b>  <i>Total des charges annuelles pour entretien des espaces et locaux communs (6 K€)</i></p>	
<p><b>4.4 - Partenaires financiers / plan de financement</b></p>	
<p><i>DETR</i></p>	<p>54 K€</p>
<p><i>DSIL</i></p>	<p>32,4 K€</p>
<p><i>Commune</i></p>	<p>21,6 K€</p>
<p></p>	<p></p>

<i>Total :</i>	<i>108 K€</i>	
<b>5 - Autres partenaires :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ARBAN</li> <li>- Habitants</li> <li>- Porteurs de projets</li> </ul>		
<b>6 - Calendrier de réalisation</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Date de début : 2015 (achat du terrain)</li> <li>- Commercialisation : été 2022</li> </ul>		
<b>7 - Commentaires :</b> On a besoin d'accélérateurs pour répondre aux porteurs de projets qui manifestent leur impatience.		

# CRRTE de la Communauté de communes Creuse Grand Sud / Creuse

## Action n° 05 : Réhabilitation et rénovation énergétique des logements de la gendarmerie de St Sulpice les Champs

### 1 - Maître d'ouvrage : *Mairie de Saint Sulpice les Champs*

#### 2.1 - Description de l'action (objectifs)

La gendarmerie de Saint Sulpice les Champs se trouve au cœur du bourg dans un élégant manoir du XIX<sup>e</sup> siècle. En plus des bureaux de la brigade, il peut accueillir jusqu'à 4 familles.

En 1984, une annexe est aménagée à côté du bâtiment principal pour recevoir 2 appartements. En 2015, une opération de rénovation énergétique a permis le remplacement des portes et des fenêtres. Aujourd'hui ces logements sont vétustes et très énergivores.

Si la commune ne peut fournir aux gendarmes un logement décent, c'est l'avenir de la gendarmerie de proximité de Saint Sulpice qui risque d'être compromis. Il est donc prévu la réhabilitation et la rénovation énergétique de ces logements.

Liste des logements à rénover :

Numéro	Localisation	Surface
1	F2	65,75m <sup>2</sup>
3	F5	104,44m <sup>2</sup>
5	F5	109,06m <sup>2</sup>
7	F3	68,88m <sup>2</sup>
9	F3	68,88m <sup>2</sup>
11	F4	80,42m <sup>2</sup>

#### Indicateurs / cibles

Rénovation de 6 logements pour un total de 497m<sup>2</sup>



<p><b>2.2 - Caractéristiques de l'action / Programme</b>  La rénovation des logements fera intervenir 3 corps de métier (plombier, carreleur et électricien) et s'articule autour de 2 actions principales :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réhabilitation : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Changement des lavabos et des baignoires pour des douches dans les appartements 3, 5, 7 et 11</li> <li>o Rénovation des sols dans les appartements 3, 5, 7, 9 et 11</li> <li>o Rénovations des murs des salles de bains des appartements 3, 5, 7 et 11</li> <li>o Rénovation du système électrique dans les appartements 1, 3, 5, 9 et 11</li> <li>o Rénovation de l'éclairage dans les appartements 3,5,9 et 11</li> </ul> </li> <li>- Rénovation énergétique : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Dans le bâtiment principal, le chauffage est au fioul, distribué par des radiateurs en fonte. Aujourd'hui, soit les radiateurs sont éteints, soit ils fonctionnent à plein régime. Le budget communal ne permet pas de prévoir le remplacement immédiat du système de chauffage mais l'action prévoit la pause de robinets thermostatiques permettant de régler la température</li> <li>o Dans l'annexe, le chauffage est électrique, ancien et énergivore. Des radiateurs très performants seront mis en place dans les logements 3 et 11</li> </ul> </li> </ul>	<p><b>Indicateurs / cibles</b>  Mise en sécurité électrique  Rénovation énergétique</p>
<p><b>3.1 Axes stratégiques du CRRTE concernées (Si besoin à renseigner avec le service instructeur) :</b>  <b>Axe 1 : un territoire d'accueil</b>  <b>1.2 Offrir un accès à un habitat décent, économe en énergie, adapté à chacun</b>  <b>1.2.1 Encourager la sobriété en énergie dans la rénovation et la construction</b></p> <p>3. s'engager collectivement pour relever le défi de la transition énergétique  3.2 engager la transition énergétique du territoire pour maîtriser la consommation et produire localement  3.2.1 s'engager dans des démarches exemplaires sur les enjeux climat et la réduction des gaz à effet de serre</p>	
<p><b>3.2 - Impacts attendus</b>  Cette opération permettra le maintien d'un service de proximité essentiel et offrira des logements décents et économes en énergie.</p>	<p><b>Indicateurs / cibles</b>  Maintien d'une brigade de proximité sur la commune  Maintien d'une population jeune, représentant 9,27% de la population du bourg</p>

**3.3 - Évaluation – Dispositions complémentaires aux indicateurs :**

La brigade de Saint Sulpice les Champs appartient à la communauté de brigades d'Aubusson et les gendarmes sont amenés à intervenir sur tout le tiers nord de la Communauté de Communes Creuse Grand Sud.

Le maintien de la gendarmerie de Saint Sulpice les Champs a donc un impact fort sur le territoire, rayonnant bien au-delà de la commune.

**Dimension « relance » du projet (à mettre au point)****3.4 - Finalités du projet de territoire concernées (Si besoin à renseigner avec le service instructeur) :**

*Attractivité*

*Cohésion sociale*

*Utilisation responsable des ressources*

**3.5 - Domaines d'action du projet de territoire concernés (Renseigné par le service instructeur) :****4.1 - Coûts prévisionnels d'investissement**

*Coûts HT par grands postes de dépenses*

**Indicateurs / cibles**

*PLOMBERIE*

20 157€

*CARRELAGE*

23 204€

*ELECTRICITE*

39 708,49€

*Total*

83 069,49€

**4.2 - Projets privés : bilans prévisionnels****4.3 - Projets publics : coûts de fonctionnement prévisionnels****4.4 - Partenaires financiers / plan de financement**

*DETR (50%)*

41 534€75

*DSIL (30%)*

24 920€85

*Auto-financement*

16 613€89

*Total :*

83 069€49

**5 - Autres partenaires :**

Mise en place d'un sur-loyer avec le ministère de l'intérieur

**6 - Calendrier de réalisation**

Septembre – décembre 2022

L'appartement n°11, aujourd'hui vacant, sera rénové en premier et servira de logement temporaire aux gendarmes et à leur famille quand leur appartement sera rénové

**7 - Commentaires :**

# CRRTE de la Communauté de communes Creuse Grand Sud / Creuse

*Etude pour la reprise des compétences eau et assainissement en 2026 sur le territoire EPCI*

n° 1

<b>1 - Maître d’ouvrage : <i>Communauté Creuse Grand Sud</i></b>	
<b>2.1 - Description de l’action (objectifs)</b> <i>résultats attendus</i> <i>Les orientations fixées par la loi NOTRe relatives au transfert des compétences "eau" aux l'EPCI va modifier profondément les habitudes locales de travail pour les compétences assainissement collectif et alimentation en eau potable. Malgré une forte contrainte, c'est aussi l'occasion d'envisager une gestion plus globale que les enjeux climatiques, techniques et réglementaires imposent désormais aux gestionnaires. Ainsi l'EPCI, au-delà du souhait de vouloir bien se préparer, envisage la réalisation d'une étude transfert des compétences dans une logique d'accompagnement du territoire et dans l'optique d'améliorer la qualité des services tout en apportant aide et réponse aux importants enjeux à venir.</i>	Indicateurs / cibles
<b>2.2 - Caractéristiques de l’action / Programme</b> <i>Expertise externalisée mutualisée avec le développement d’une ingénierie interne</i>	Indicateurs / cibles
<b>3.1 Axes stratégiques du CRRTE concernées (Si besoin à renseigner avec le service instructeur) :</b> <b>2. UN TERRITOIRE OU IL FAIT « BIEN VIVRE »</b>	
<b>3.2 - Impacts attendus</b> <i>en regard des orientations stratégiques du CRRTE et des 6 finalités</i> <i>Un besoin d’anticipation pour construire une future organisation adaptée au territoire, aux enjeux et aux attentes locales</i>	Indicateurs / cibles
<b>3.3 - Évaluation – Dispositions complémentaires aux indicateurs :</b> <i>Une prise de compétence prête au 1<sup>er</sup> janvier 2026</i>	
<b>Dimension « relance » du projet (à mettre au point)</b>	
<b>3.4 - Finalités du projet de territoire concernées (Si besoin à renseigner avec le service instructeur) :</b> <i>2.1 Préserver notre patrimoine naturel</i>	
<b>3.5 - Domaines d’action du projet de territoire concernés (Renseigné par le service instructeur) :</b> <i>2.1.2 Préserver la ressource en eau (qualité/</i>	

<b>4.1 - Coûts prévisionnels d'investissement</b> <i>Coûts HT par grands postes de dépenses</i>		<b>Indicateurs / cibles</b>
<i>Total</i>	<i>80 000</i>	
<b>4.2 - Projets privés : bilans prévisionnels</b>		<i>Néant</i>
<b>4.3 - Projets publics : coûts de fonctionnement prévisionnels</b> Ingénierie interne : 50 000		
<b>4.4 - Partenaires financiers / plan de financement</b>		
<i>Agence de l'eau Loire-Bretagne</i>	<i>50 % d'aide pour l'expertise externe</i>	
<i>Total : :</i>		
<b>5 - Autres partenaires :</b> Mobilisation des communes et syndicats de l'EPCI pour une participation active (transmission des données et information, concertation, etc.)		
<b>6 - Calendrier de réalisation</b> 2022/2024		
<b>7 - Commentaires :</b> Besoin de développer l'acceptabilité des communes pour cette orientation, considérer son caractère inéluctable et mettre en avant les plus-values potentielles pour le territoire		

# CRRTE de la Communauté de communes Creuse Grand Sud / Creuse

*Etude de recherche de capacités financières pour Creuse Grand Sud (mécénat, crowdfunding, autres recettes...)*

n° 2

## 1 - Maître d'ouvrage : *Communauté Creuse Grand Sud*

### 2.1 - Description de l'action (objectifs)

*résultats attendus*

*Etude en vue d'élargir les capacités financières de Creuse Grand Sud au-delà des recettes traditionnelles que sont la fiscalité et les subventions publiques : mécénat, crowdfunding...*

Indicateurs / cibles

### 2.2 - Caractéristiques de l'action / Programme

*Il s'agit de définir tous les moyens en vue de la mise en place d'une « mission mécénat » au sein de la Communauté avec les objectifs suivants*

- fédérer les acteurs*
- diversifier les ressources*
- faire connaître les projets*
- créer une culture du mécénat sur le territoire*

*Le mécénat est un « soutien matériel apporté, sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, à une œuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général ».*

*Le mécénat est donc un acte philanthropique, désintéressé, qui se traduit par un don fait à un projet d'intérêt général ou d'utilité publique (culture, solidarité, environnement, recherche...). Le mécénat implique une « disproportion marquée » entre la valeur du don et les contreparties accordées au mécène.*

*Le mécénat peut prendre trois formes :*

- Mécénat financier : don en numéraire*
  - Mécénat en nature : don de biens ou de prestations*
  - Mécénat de compétences : mise à disposition de ressources humaines par l'entreprise sur le temps de travail*
- Le crowdfunding ou financement participatif, est un outil de collecte de fonds fonctionnant sur une plateforme internet et permettant à un ensemble de contributeurs de choisir collectivement de financer directement et de manière traçable des projets identifiés.*

*Une étude est nécessaire ainsi que des coûts de communication comme la création d'une page Internet dédiée*

Indicateurs / cibles

**3.1 Axes stratégiques du CRRTE concernées (Si besoin à renseigner avec le service instructeur) :**

**3. UN TERRITOIRE POUR TOUS ET PAR TOUS**

**3.2 - Impacts attendus**

*en regard des orientations stratégiques du CRRTE et des 6 finalités*

*Il s'agit de diversifier les apports de la Collectivité, la matière fiscale étant limitée d'une part au niveau des bases fiscales (faiblesse du nombre d'entreprises et limitation de l'habitat) et d'autre part par au niveau du nombre de foyers fiscaux. Le financement public est très souvent limité à 80 % et la collectivité ne peut recourir à l'emprunt.*

*De nouveaux apports permettront d'envisager le portage des projets différemment notamment en termes de réponse à la transition écologique*

**Indicateurs / cibles**

**3.3 - Évaluation – Dispositions complémentaires aux indicateurs :**

*Le projet sera réussi s'il permet d'obtenir des mécènes et des habitants contributeurs de manière régulière*

**Dimension « relance » du projet (à mettre au point)**

*De meilleures capacités financières pour l'EPCI lui permettront d'envisager de nouveaux projets pour le territoire, contribuant ainsi à la relance et au développement de celui-ci. Le mécénat et le crowdfunding contribuent également à une plus grande adhésion des entreprises et des habitants au projet de territoire de la collectivité.*

**3.4 - Finalités du projet de territoire concernées (Si besoin à renseigner avec le service instructeur) :**

*3.5 Changer l'image négative des habitants sur leur territoire*

**3.5 - Domaines d'action du projet de territoire concernés (Renseigné par le service instructeur) :**

*3.5.1 Valoriser nos spécificités*

<b>4.1 - Coûts prévisionnels d'investissement</b>		<b>Indicateurs / cibles</b>
<i>Coûts HT par grands postes de dépenses</i>		
<i>Etude</i>	<i>10 000,00 €</i>	
<i>Communication dont page Internet dédiée</i>	<i>5 000,00 €</i>	
<i>Total</i>	<i>15 000,00 €</i>	
<b>4.2 - Projets privés : bilans prévisionnels</b>		<i>Néant</i>
<b>4.3 - Projets publics : coûts de fonctionnement prévisionnels</b>		
<i>Personnel dédié à la mission mécénat</i>		<i>5 000 €</i>
<i>Outils de communication annuels (flyers, contreparties...)</i>		<i>5 000 €</i>
<b>4.4 - Partenaires financiers / plan de financement</b>		
<i>Banque des territoires (pour investissement)</i>	<i>100%</i>	
<i>ANCT (Pour fonctionnement année 1)</i>	<i>100%</i>	

<i>Total :</i>	
----------------	--

<b>5 - Autres partenaires :</b>
---------------------------------

<b>6 - Calendrier de réalisation</b> 2022 si possible
--

<b>7 - Commentaires :</b> Il est important de vérifier l'adhésion du collectif des élus à ce genre de proposition
--



# CRRTE de la Communauté de communes Creuse Grand Sud / Creuse

*Etude sur la révision des compétences - CLECT*

n° 3

<b>1 - Maître d'ouvrage : <i>Communauté Creuse Grand Sud</i></b>	
<b>2.1 - Description de l'action (objectifs)</b> <i>résultats attendus</i> <i>Il s'agit de disposer d'une étude chiffrée avec les membres de la CLECT des transferts des compétences réparties entre les 2 niveaux d'administration que sont les Communes et la Communauté de Communes</i>	Indicateurs / cibles
<b>2.2 - Caractéristiques de l'action / Programme</b> <i>Audit des compétences actuelles, des transferts et des coûts et recettes attachés à chaque compétence</i> <i>Détermination des compétences nécessaires à l'EPCI (obligatoire, facultative, avec définition de l'intérêt communautaire)</i> <i>Calcul des transferts à opérer vers l'EPCI ou des rétrocessions vers les Communes</i> <i>Vérification des transferts précédents</i> <i>Préparation des rapports CLECT et délibérations</i>	Indicateurs / cibles
<b>3.1 Axes stratégiques du CRRTE concernées (Si besoin à renseigner avec le service instructeur) :</b> <b>3. UN TERRITOIRE POUR TOUS ET PAR TOUS</b>	
<b>3.2 - Impacts attendus</b> <i>en regard des orientations stratégiques du CRRTE et des 6 finalités</i> <i>Il s'agit de clarifier les domaines d'intervention de la Communauté de Communes ainsi que les moyens alloués pour les réaliser</i>	Indicateurs / cibles
<b>3.3 - Évaluation – Dispositions complémentaires aux indicateurs :</b> <i>Le projet sera réussi s'il permet de disposer d'une étude objective des transferts nécessaires et équilibrés en dépenses et en recettes, étude élaborée par un tiers de confiance</i>	
<b>Dimension « relance » du projet (à mettre au point)</b> <i>Des compétences mieux définies et financées pour l'EPCI lui permettront d'envisager de nouveaux projets pour le territoire, contribuant ainsi à la relance et au développement de celui-ci.</i>	
<b>3.4 - Finalités du projet de territoire concernées (Si besoin à renseigner avec le service instructeur) :</b> <b>3.5 Changer l'image négative des habitants sur leur territoire</b>	

**3.5 - Domaines d'action du projet de territoire concernés (Renseigné par le service instructeur) :****3.5.1 Valoriser nos spécificités**

<b>4.1 - Coûts prévisionnels d'investissement</b> <i>Coûts HT par grands postes de dépenses</i>		<b>Indicateurs / cibles</b>
<i>Etude</i>	20 000,00 €	
<i>Total</i>	20 000,00 €	
<b>4.2 - Projets privés : bilans prévisionnels</b>		<i>Néant</i>
<b>4.3 - Projets publics : coûts de fonctionnement prévisionnels</b> <i>Temps agent interne nécessaire à :</i> <ul style="list-style-type: none"><li>• <i>la fourniture des données comptables et financières en amont</i></li><li>• <i>la mise en œuvre juridique : conventions de mise à disposition ou de rétrocession, actes de transfert...</i></li><li>• <i>la mise en œuvre budgétaire et comptable des propositions de la CLECT et du Conseil communautaire</i></li></ul>		
<b>4.4 - Partenaires financiers / plan de financement</b>		
<i>ANCT</i>	100%	
<i>Ou Banque des territoires</i>		
<i>Total :</i>	20 000,00 €	
<b>5 - Autres partenaires :</b> Sous-préfecture DDFIP CRC		
<b>6 - Calendrier de réalisation</b> 2022 - 2023		
<b>7 - Commentaires :</b> Prévenir les difficultés techniques mais surtout autres : <ul style="list-style-type: none"><li>• Difficultés de recueil des données chiffrées</li><li>• Difficultés de définition du projet de territoire et de l'intérêt communautaire</li><li>• Difficultés d'acceptation des propositions de la CLECT</li></ul>		

# CRRTE de la Communauté de communes Creuse Grand Sud / Creuse

Réalisation d'une OPAH-RU et/ou d'une ORT

n° 4

## 1 - Maître d'ouvrage : *Communauté Creuse Grand Sud*

### 2.1 - Description de l'action (objectifs)

*résultats attendus*

*Quel est l'objectif du projet ou de l'action ? Quelle est sa finalité ? Qu'est-ce qui est visé ? Pour quels bénéficiaires ? sur quel périmètre, lieu, territoire ?*

Une OPAH, Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, est une action visant à la réhabilitation des logements anciens privés, dans un périmètre donné, pour une période pluriannuelle et bénéficiant de subventions publiques majorées en raison du caractère programmé (groupé) de l'opération.

Une OPAH RU (Renouvellement Urbain) a pour objectif de résoudre, en priorité, les situations urbaines et sociales les plus difficiles, les problèmes liés à l'habitat insalubre, vétuste et aux logements vacants.

<https://www.anah.fr/collectivite/les-operations-programmees/quest-ce-quune-operation-programmee/>

Les objectifs sont de :

- Réaliser une étude pré-opérationnelle en vue de la réalisation d'une opération programmée de l'amélioration de l'habitat -révitalisation urbaine (OPAH-RU), outil ad-hoc de l'action habitat privé du projet de territoire.
- Mettre en place une OPAH-RU simple ou multi-sites, avec suivi/animation d'un programme
- Mettre en place une opération de revitalisation du territoire (ORT)

Indicateurs / cibles

<p><b>2.2 - Caractéristiques de l'action / Programme</b>  <i>Quelles seront les réalisations, avec quelle méthode et quels moyens ?</i></p> <p>Mener une étude pré-opérationnelle pour définir le cadre d'actions de l'OPAH-RU en définissant les problématiques, le périmètre et la stratégie d'intervention.</p> <p>Etude réalisée par un prestataire extérieur et suivie par une ingénierie en interne (rédaction cahier des charges, lancement marché, suivi du prestataire...)</p>	<p><b>Indicateurs / cibles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fréquence des réunions et production de l'étude</li> <li>- définition d'un programme d'actions à mener</li> </ul>
<p><b>3.1 Axes stratégiques du CRRTE concernées (Si besoin à renseigner avec le service instructeur) :</b>  <b>2. UN TERRITOIRE OU IL FAIT « BIEN VIVRE »</b></p>	

### 3.2 - Impacts attendus

en regard des orientations stratégiques du CRRTE et des 6 finalités

*A quels manques, besoins, problèmes, l'action ou le projet répond-il ?*

**Maintenir un parc locatif en milieu rural** le locatif fait partie de l'offre globale d'un territoire pour accueillir, dans le cadre d'un parcours résidentiel classique, une population jeune ;

**Résorber la vacance des logements dans les centre-bourgs.** Certains centre-bourgs, voire certaines communes rurales dans leur ensemble, restent marqués par des taux de vacance importants qui posent des problèmes de plusieurs ordres (fonctionnel, patrimonial, esthétique, sécuritaire).

D'une manière générale, les impacts attendus sont d'ordres :

- Environnementaux (limitation de l'étalement urbain, lutte contre la précarité énergétique...)
- sociaux (Concertation des acteurs du logement, lutte contre l'habitat indigne et l'exclusion, favoriser les mixités...)
- Economique (conforter le développement économique, le secteur du bâtiment, revitaliser les bourgs...)

Il s'agit de requalifier l'habitat privé ancien à Aubusson et/ou Felletin, deux communes inscrites dans le cadre de Petites Villes de Demain afin de lutter contre la vacance, revaloriser certains quartiers de la ville et revitaliser plus largement les villes.

La phase diagnostic permettra de recenser les problématiques de quartiers ou d'immeubles du périmètre choisi. L'étude apportera des préconisations pour résoudre ces problèmes et définira un programme d'actions avec des objectifs qualitatifs et quantitatifs.

### Indicateurs / cibles

*A terme*

- Nombre de logements produits par an pour les ménages
- Nombre de logements aidés produits par an
- objectifs quantifiés et la localisation préférentielle de l'offre nouvelle définie sur le territoire intercommunal, en particulier concernant les logements locatifs sociaux

### 3.3 - Évaluation – Dispositions complémentaires aux indicateurs :

*Le projet sera réussi s'il permet ...*

*Comment on le prouve ?*

De réhabiliter de l'habitat privé ancien

<b>Dimension « relance » du projet (à mettre au point)</b>		
<p>Définir le périmètre d'intervention de cette étude : site unique ou multi-site.  Définir les modalités de suivi de l'étude et des coopérations communes/EPCI.  Travailler la stratégie financière pour la mise en œuvre à venir de l'OPAH-RU une fois l'étude réalisée.</p>		
<b>3.4 - Finalités du projet de territoire concernées (Si besoin à renseigner avec le service instructeur) :</b> <i>2.2 Gérer l'aménagement du territoire</i>		
<b>3.5 - Domaines d'action du projet de territoire concernés (Renseigné par le service instructeur) :</b> <i>2.2.1 Garantir les équilibres pôles/communes via le PLUi</i>		
<b>4.1 - Coûts prévisionnels d'investissement</b> <i>Coûts HT par grands postes de dépenses</i>	<b>Indicateurs / cibles</b>	
<i>Estimation de l'étude pré-opérationnelle</i>	60 000€	
<i>Total</i>	60 000€	
<b>4.2 - Projets privés : bilans prévisionnels</b>	<i>Néant</i>	
<b>4.3 - Projets publics : coûts de fonctionnement prévisionnels</b>  Temps d'agent au sein de l'EPCI pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>• rédiger le cahier des charges</li> <li>• définir les modalités de suivi/gouvernance</li> <li>• suivre le marché et le choix du prestataire</li> <li>• suivi de l'étude</li> <li>• gestion administrative et financière de l'opération</li> </ul> puis une fois défini, mise en œuvre de l'OPAH-RU avec suivi-animation à organiser.		
<b>4.4 - Partenaires financiers / plan de financement</b>		
<i>ANAH 50%</i>	30 000 €	
<i>EPCI et/ou fonds de concours Commune(s)</i>	30 000 €	
<i>Total : :</i>		
<b>5 - Autres partenaires :</b> Financiers mais pas que  DDT pour apporter une aide technique à la rédaction du Cdc et tout au long de la réalisation de l'étude. ANAH pour avis technique sur les solutions à envisager.		
<b>6 - Calendrier de réalisation</b> Mettre une date de début et une date de fin prévisionnel Si projet conséquent, mettre des phases (étude, maîtrise d'œuvre, travaux, ouverture du lieu,		

embauche...)

1<sup>er</sup> Trimestre 2022 : choix du périmètre de l'étude et modalités de réalisation

2<sup>e</sup> Trimestre 2022 : lancement du marché et choix du prestataire

3<sup>e</sup> Trimestre 2022 : début de l'étude sur 1 an

3<sup>e</sup> Trimestre 2023 : restitution de l'étude

**7 - Commentaires :**

Y a-t-il des freins à lever en amont ? des besoins spécifiques au projet ?

Définir clairement l'articulation avec le programme PVD et notamment en terme d'ingénierie.

## CRRTE de la Communauté de communes Creuse Grand Sud / Creuse

*Réflexion en cours sur stratégie de traitement des déchets, mutualisation  
recherchée avec autres EPCI,*

n° 5

**1 - Maître d'ouvrage : *Communauté Creuse Grand Sud***

**2.1 - Description de l'action (objectifs)**

*résultats attendus*

*Quel est l'objectif du projet ou de l'action ? Quelle est sa finalité ? Qu'est-ce qui est visé ? Pour quels bénéficiaires ? sur quel périmètre, lieu, territoire ?*

Etude d'harmonisation mutualisée entre EPCI et syndicat à compétence déchet. La finalité est de rendre efficient le service de collecte OM par différentes propositions que définirons l'entreprise en charge de l'étude.

Indicateurs / cibles

**2.2 - Caractéristiques de l'action / Programme**

*Quelles seront les réalisations, avec quelle méthode et quels moyens ?*

Aucune actions envisagées à ce stade

Indicateurs / cibles

**3.1 Axes stratégiques du CRRTE concernées (Si besoin à renseigner avec le service instructeur) :**

**2. UN TERRITOIRE OU IL FAIT « BIEN VIVRE »**

**3.2 - Impacts attendus**

*en regard des orientations stratégiques du CRRTE et des 6 finalités*

*A quels manques, besoins, problèmes, l'action ou le projet répond-il ?*

Indicateurs / cibles

**3.3 - Évaluation – Dispositions complémentaires aux indicateurs :**

*Le projet sera réussi s'il permet ...*

*Comment on le prouve ?*

L'étude doit proposer une ou plusieurs propositions attendu dans le cahier des charges.

**Dimension « relance » du projet (à mettre au point)**

**3.4 - Finalités du projet de territoire concernées (Si besoin à renseigner avec le service instructeur) :**

*2.1 Préserver notre patrimoine naturel*

**3.5 - Domaines d'action du projet de territoire concernés (Renseigné par le service instructeur) :**

*2.1.4 Tendre vers le « zéro déchets*



<b>4.1 - Coûts prévisionnels d'investissement</b> <i>Coûts HT par grands postes de dépenses</i>		Indicateurs / cibles
<i>Etude</i>	40 000 €	
<i>Total</i>		
<b>4.2 - Projets privés : bilans prévisionnels</b>		<i>Néant</i>
<b>4.3 - Projets publics : coûts de fonctionnement prévisionnels</b>		
<b>4.4 - Partenaires financiers / plan de financement</b>		
<i>ADEME 70%</i>	28 000	
<i>Région 10%</i>	4 000	
<i>Autofinancement (4 EPCI)</i>	8 000 €	
<i>Total :</i>		
<b>5 - Autres partenaires :</b> <i>Financiers mais pas que</i> <i>Participation de l'ADEME</i>		
<b>6 - Calendrier de réalisation</b> <i>Mettre une date de début et une date de fin prévisionnel</i> <i>Si projet conséquent, mettre des phases (étude, maîtrise d'œuvre, travaux, ouverture du lieu, embauche...) Début 2022 et fin avant le 31/12/2022</i>		
<b>7 - Commentaires :</b> <i>Y a-t-il des freins à lever en amont ? des besoins spécifiques au projet ?</i>		

# CRRTE de la Communauté de communes Creuse Grand Sud / Creuse

## *Aménagement des Zones d'Activités du Mont et de la Sagne pour accueillir des activités économiques – étude*

n° 6

### **1 - Maître d'ouvrage : *Communauté Creuse Grand Sud***

#### **2.1 - Description de l'action (objectifs)**

*Quel est l'objectif du projet ou de l'action ? Quelle est sa finalité ? Qu'est-ce qui est visé ? Pour quels bénéficiaires ? sur quel périmètre, lieu, territoire ?*

*Dans le cadre de sa compétence Développement Economique, CGS a réalisé plusieurs opérations de maîtrise foncière afin d'offrir des opportunités immobilières pour l'installation de nouvelles activités économiques et/ou le développement d'entreprises locales du territoire. Plusieurs hectares sur Aubusson (ZI du Mont, Nord et Est) et sur Felletin (La Sagne) sont ainsi propriété de la CC. Il s'agit de trouver les solutions pour aménager ces parcelles afin de vendre des lots viabilisés aux porteurs de projets. Les demandes sont nombreuses mais CGS ne peut aujourd'hui supporter les travaux d'investissement nécessaires à cet aménagement.*

Indicateurs / cibles

#### **2.2 - Caractéristiques de l'action / Programme**

*Quelles seront les réalisations, avec quelle méthode et quels moyens ?*

Rechercher des solutions financières pour réaliser les travaux d'aménagement indispensables à l'installation d'entreprises, sur les réserves foncières immobilières de CGS.

Etudier les partenariats possibles, les co-financements

Indicateurs / cibles

### **3.1 Axes stratégiques du CRRTE concernées (Si besoin à renseigner avec le service instructeur) :**

#### **1. UN TERRITOIRE D'ACCUEIL**

##### **1.1 Garantir une activité**

**1.1.2 Accompagner le développement et la reprise d'entreprises à taille humaine, accompagner leurs besoins**

<p><b>3.2 - Impacts attendus</b>  <i>en regard des orientations stratégiques du CRRTE et des 6 finalités</i>  <i>A quels manques, besoins, problèmes, l'action ou le projet répond-il ?</i></p> <p>La CC ne pouvant investir dans l'aménagement des zones d'activités dont elle a la maîtrise foncière, ne peut répondre aux demandes de recherche immobilière des entreprises locales et extérieures. Cela freine le développement économique du territoire, puisque réduit l'offre possible d'installation foncière.</p>	<p><b>Indicateurs / cibles</b></p>
<p><b>3.3 - Évaluation – Dispositions complémentaires aux indicateurs :</b>  <i>Le projet sera réussi s'il permet ...</i>  <i>Comment on le prouve ?</i></p> <p>L'étude doit permettre de dégager des pistes opérationnelles de financement des aménagements de lots qui seront par la suite mis en vente pour la création ou le développement d'entreprises, sur les zones d'activités existantes d'Aubusson et de Felletin.</p>	
<p><b>Dimension « relance » du projet (à mettre au point)</b></p>	
<p><b>3.4 - Finalités du projet de territoire concernées (Si besoin à renseigner avec le service instructeur) :</b>  <b>1.1 Garantir une activité</b></p>	
<p><b>3.5 - Domaines d'action du projet de territoire concernés (Renseigné par le service instructeur) :</b>  <b>1.1.2 Accompagner le développement et la reprise d'entreprises à taille humaine, accompagner leurs besoins</b></p>	

# CRRTE de la Communauté de communes Creuse Grand Sud / Creuse

Réalisation d'un PLUI(HD)

n° 7

## 1 - Maître d'ouvrage : *Communauté Creuse Grand Sud*

### 2.1 - Description de l'action (objectifs)

*résultats attendus*

*Quel est l'objectif du projet ou de l'action ? Quelle est sa finalité ? Qu'est-ce qui est visé ? Pour quels bénéficiaires ?*

*sur quel périmètre, lieu, territoire ?*

Indicateurs / cibles

<p><b>2.2 - Caractéristiques de l'action / Programme</b>  <i>Quelles seront les réalisations, avec quelle méthode et quels moyens ?</i></p> <p>Sur le territoire de Creuse Grand Sud, deux communes sont actuellement dotées d'un PLU : Aubusson et Felletin. Les autres communes dépendent du RNU (règlement national d'urbanisme) ; cinq des vingt-six communes ne sont pas en zone montagne (Aubusson, Blessac, Alleyrat, Saint-Maixant et Saint-Sulpice les Champs). Treize communes sont intégrées au périmètre du PNR Millevaches en Limousin (Vallière, Saint-Marc à Frongier, Felletin, Saint-Quentin la Chabanne, Saint-Pardoux le Neuf, Saint-Yrieix la Montagne, Saint-Marc à Loubaud, La Nouaille, Croze, Gioux, Gentioux, Faux la Montagne, La Villedieu).</p> <p>Le PLU intercommunal est un document stratégique qui traduit l'expression du projet politique du développement du territoire de la Communauté de communes. Il est également un outil réglementaire qui définit l'usage des sols.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le PLUi représente un intérêt pour l'ensemble des communes du territoire,</li> <li>• L'échelle intercommunale constitue une échelle pertinente pour définir un projet de développement de territoire,</li> <li>• L'un des enjeux majeurs du PLUi concerne sa capacité à traduire dans un document réglementaire les objectifs de réduction de consommation des espaces naturels et agricoles. Pour cela le PLUi devra croiser, à travers un diagnostic, les enjeux de protection des zones agricoles, de protection du paysage, de la trame verte et bleue et des zones humides, de protection contre les risques naturels et technologiques, avec ceux du développement économique et de l'attractivité du territoire.</li> </ul> <p>La mise en place d'un PLU intercommunal aura des incidences directes sur l'ensemble des projets d'aménagement du territoire avec une rationalisation des espaces artificialisés, la prise en compte des enjeux de déplacement pour l'implantation de nouveaux services / équipements, et le renforcement stratégique du pôle structurant (Aubusson) et des pôles de services de proximité (Felletin, Vallière et Faux la Montagne).</p> <p>L'EPCI a validé en 2019 les enjeux de son projet de territoire. La réalisation du PLUI fait partie des objectifs stratégiques à mener pour les prochaines années.</p> <p>En 2021, deux commissions Urbanisme ont réuni les élus communaux afin de sensibiliser à cet outil de planification définissant le projet de développement du territoire sur les 10-15 ans à venir.</p>	<p><b>Indicateurs / cibles</b></p> <p>Mise en place d'une concertation entre communes et Communauté de communes sur les questions d'aménagement du territoire</p> <p>Mise en place d'une concertation avec la population pour l'élaboration du PLUi</p>
<p><b>3.1 Axes stratégiques du CRRTE concernées (Si besoin à renseigner avec le service instructeur) :</b>  <b>2. UN TERRITOIRE OU IL FAIT « BIEN VIVRE »</b></p>	
<p><b>3.2 - Impacts attendus</b>  <i>en regard des orientations stratégiques du CRRTE et des 6 finalités</i>  <i>A quels manques, besoins, problèmes, l'action ou le projet répond-il ?</i></p>	<p><b>Indicateurs / cibles</b></p>

<b>3.3 - Évaluation – Dispositions complémentaires aux indicateurs :</b> <i>Le projet sera réussi s'il permet ...</i> <i>Comment on le prouve ?</i>		
<b>Dimension « relance » du projet (à mettre au point)</b>		
<b>3.4 - Finalités du projet de territoire concernées (Si besoin à renseigner avec le service instructeur) :</b> <i>2.2 Gérer l'aménagement du territoire</i>		
<b>3.5 - Domaines d'action du projet de territoire concernés (Renseigné par le service instructeur) :</b> <i>2.2.1 Garantir les équilibres pôles/communes via le PLUi</i>		
<b>4.1 - Coûts prévisionnels d'investissement</b> <i>Coûts HT par grands postes de dépenses</i>		<b>Indicateurs / cibles</b>
Cout envisagé : 10 000 €/ commune pour études sur 4 ans	260 000 €	
<i>Total</i>	260 000,00 €	
<b>4.2 - Projets privés : bilans prévisionnels</b>	<i>Néant</i>	
<b>4.3 - Projets publics : coûts de fonctionnement prévisionnels</b> + 1 agent pilote partagé au sein EPCI,		

n  
n  
e  
l  
s

<b>4.4 - Partenaires financiers / plan de financement</b>	
70 % escomptés en plusieurs années Dotation Générale de Décentralisation	70%
Autres: PPC ? ADEME?	
<i>Total : :</i>	
<b>5 - Autres partenaires :</b> Financiers mais pas que  DDT, PNR, EPCI voisines, Club-Plui, AdCF...	
<b>6 - Calendrier de réalisation</b> Mettre une date de début et une date de fin prévisionnel Si projet conséquent, mettre des phases (étude, maîtrise d'œuvre, travaux, ouverture du lieu, embauche...) <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prescription au second trimestre 2022 avec définition des objectifs futurs et des modalités de collaboration avec les communes et de concertation avec les habitants et acteurs du territoire.</li> <li>• Rédaction CDC et finalisation du plan de financement avec demande DGD</li> <li>• 2023 : lancement de la démarche avec choix du prestataire</li> <li>• 2023-2027 : réalisation du PLUI</li> </ul>	
<b>7 - Commentaires :</b> Y a-t-il des freins à lever en amont ? des besoins spécifiques au projet ?	